



De la montée en puissance de la répression policière dans un pays en pleine crise sociale

**Rapport de la délégation à Alger du Réseau syndical Euromaghreb
du 6 au 11 mars 2010**

Rappel des objectifs de la délégation

Le réseau des syndicats EuroMaghreb a décidé, lors d'une réunion en janvier, au regard de l'évolution de la situation sociale et du témoignage des syndicalistes autonomes, d'organiser une délégation de soutien et d'observation à Alger au mois de mars 2010. Le but de cette délégation était, outre l'expression d'une solidarité internationale, de collecter le plus de témoignages et d'informations possibles sur l'évolution de la situation sociale et sur l'attitude du pouvoir algérien face aux mouvements syndicaux. Nous avons notamment été alertés par le refus de visa par le consulat français général d'Annaba au représentant du Snapap, membre du réseau, qui devait participer à cette réunion. À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponses satisfaisantes concernant les raisons de ce refus de la part des autorités consulaires françaises. Le consul général d'Alger, qui a reçu l'un des membres de la délégation, nous a cependant assuré que les autorités françaises n'avaient reçu aucune consigne de « blocage » des visas pour les autonomes algériens.

Des représentants de la CGT espagnole, de la CNT et de l'Union syndicale solidaires ont ainsi pu rencontrer l'ensemble des actrices et acteurs de l'Intersyndicale de la fonction publique autonome, des militants de la défense des droits de l'homme, des journalistes d'*El Khabar* et d'*El Watan* ainsi que des employés licenciés pour activités syndicales dans des multinationales présentes au sud du pays, notamment à Hassi-Messaoud. À noter également, les organisations syndicales présentes sont adhérentes du Comité international de soutien aux syndicats autonomes algériens (CISA).

Le but de ce rapport est de dessiner une image la plus fidèle possible de la situation sociale en Algérie. D'emblée, nos conclusions nous amènent à constater une nette dégradation de celle-ci, liée à la paupérisation croissante de la population et à la répression accrue des mobilisations des principales forces démocratiques, les syndicats autonomes de l'éducation et de la santé principalement.

État des lieux en Algérie : **une société civile atomisée, la montée des émeutes et de la révolte dans une population paupérisée**

Le salaire mensuel moyen algérien correspond à 120 euros environ. Or le coût de la vie à Alger est l'équivalent de celui de Marseille aujourd'hui. Les denrées alimentaires de base deviennent inaccessibles, se loger est très difficile également, en raison du manque de logements suffisants et du prix de ceux encore disponibles. Le salaire mensuel moyen d'un enseignant oscille entre 250 et 350 euros. Les classes moyennes, si elles peuvent encore être appelées ainsi, ont été très durement touchées par cet effondrement du pouvoir d'achat lié à une inflation galopante. Le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans est de près de 40 % ! Pourtant, l'Algérie a aujourd'hui remboursé sa dette extérieure, le PIB est positif et le pays dispose de près de 150 milliards de dollars de réserves, essentiellement déposés sur des comptes à l'étranger. Les réserves en hydrocarbures (qui assurent 98 % des exportations) sont également importantes.

Comment expliquer cette situation ? Il est évident qu'une partie de ces ressources sont captées depuis des années par une minorité au pouvoir, au sein de laquelle les gradés du DRS (Direction du renseignement et de la sécurité), la police politique omniprésente, sont les premiers à se servir. La prétendue et très médiatisée lutte anticorruption qui est sensée se jouer aujourd'hui en Algérie ne saurait masquer un état de fait : dans le pays, la corruption est « sponsorisée par l'État », à tous les niveaux, comme le remarquait l'un de nos interlocuteurs.

Il n'est donc pas étonnant que des émeutes éclatent de plus en plus fréquemment dans tout le pays, que ce soit à la suite d'une coupure d'électricité ou d'un match de foot perdu, ou encore pour protester contre l'état des routes, le manque de logements, etc. Ces émeutes atteignent aujourd'hui certains quartiers d'Alger.

Lors de nos entretiens, les membres de la LADDH (Ligue algérienne de défense des droits de l'homme) ont insisté quant à eux sur l'atomisation de la société civile algérienne, due en partie à des raisons historiques et en partie à la volonté du pouvoir de restreindre les espaces de dialogue et de revendications entre les citoyens. Pendant la colonisation, le tissu de la société algérienne se composait essentiellement de différentes minorités (ethniques, politiques et religieuses). Ce morcellement s'est reproduit après l'indépendance. Ainsi, selon l'un des membres de la LADDH, l'Algérie est encore aujourd'hui une « société de minorités dans un régime néocolonialiste ». Une élite dominante a livré le pays, notamment, aux multinationales étrangères en se servant grassement au passage.

Les seuls espaces d'expression et de débat restent les salles des professeurs ou les salles de repos dans les lycées et hôpitaux, par exemple. Il y a encore la solidarité familiale, nécessaire tout simplement à la survie de certains travailleurs dans ce contexte économique, mais plus de solidarité civile. La grande majorité des associations sont sous contrôle et ne servent que de façade sociale au régime. De même, l'information est contrôlée, la désinformation une règle dans beaucoup de journaux aux ordres. Les deux principaux quotidiens indépendants, qui ont leurs propres infrastructures d'édition, sont *El Watan* (en français) et *El Khabar* (en arabe). Ils témoignent

régulièrement de la répression qui frappe les syndicats autonomes. La plus grande difficulté que rencontrent les journalistes, selon le témoignage de ceux d'*El Khabar*, est la collecte d'informations vérifiables de façon rigoureuse. Il n'y a pas de fluidité et de transparence dans la circulation des informations dans le pays. Il faut aussi se méfier des rumeurs, des fausses informations destinées à intoxiquer l'opinion publique ou à brouiller une réalité gênante dans les sphères du pouvoir. Faire circuler de fausses informations permet ainsi de discréditer les organes de presse.

Les journalistes évoquent ensuite une importante pression sociale aujourd'hui dans le pays. Après une longue période dominée par une grande léthargie, les revendications se multiplient.

L'embellie financière, comme nous le remarquons, n'a pas été suivie d'une évolution palpable dans le domaine social. Ainsi, l'écart entre la situation sociale et la situation économique réelle s'est accentué. Les droits civiques élémentaires (droit au logement, accès aux soins, niveau de vie...) sont toujours moins garantis et ce malgré les promesses de changement. La société civile ne reconnaît plus ses représentants : partis, centrale syndicale historiquement aux ordres (l'UGTA), syndicats prétendument autonomes qui font un travail de sape systématique en brouillant les repères et les distinctions dans l'espace public, associations vendues...

Sur quoi cela va-t-il aboutir ? Le pouvoir a créé un vide, le système est arrivé à une impasse. Dans un pays en pleine tourmente sociale, les forces de résistance démocratique risquent bien de subir les premières un resserrement par des tentatives de plus en plus violentes de mise au pas.

Grèves et mouvements sociaux initiés par les syndicats autonomes

Stratégies du pouvoir et montée en puissance de la répression

La délégation a pu rencontrer durant son séjour les représentant-e-s des syndicats autonomes de l'Intersyndicale de la fonction publique : le SNAPAP (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique, dont le président est Rachid Malaoui), la coordination des sections CNES (Conseil national de l'enseignement supérieur, CNES authentique, à ne pas confondre avec son clone gouvernemental), le SATEF (Syndicat autonome des travailleurs de l'enseignement et de la formation, lui aussi doublé d'un clone), le CLA (Conseil des lycées d'Alger), le Conseil des enseignants contractuels (SNAPAP), le SPEPM (Syndicats des professeurs de l'enseignement paramédical) et le Comité des femmes (SNAPAP).

Nous avons également pu rencontrer le CNAPEST (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique, à ne pas confondre avec le SNAPEST), alors en pleine grève (voir communiqué du CISA ci-après) ainsi que le SNPSP (Syndicat national des praticiens de la santé publique) et le SNPSSP (Syndicat national des praticiens spécialistes de la santé publique), eux aussi en grève lors de notre visite.

Dans le secteur de la santé et de l'éducation, depuis 2009, il y a plusieurs mouvements significatifs et suivis par les travailleurs. Ces mouvements sont dus pour l'essentiel aux initiatives des syndicats rencontrés et ont fait l'objet de nombreuses tentatives d'intimidation et de répression de la part du pouvoir (matraquages, gardes à vue, suspensions, poursuites judiciaires, menaces de retrait de

l'agrément du syndicat, etc.). Il faut noter encore que des grèves ont également été menées dans d'autres secteurs de la fonction publique – les enseignants et travailleurs de la formation professionnelle, les enseignants contractuels, les travailleurs communaux par exemple –, qui ont aussi dû faire face à la répression et à de nombreuses pressions.

Bref rappel de la situation syndicale en Algérie

Jusque dans les années 1990, il n'existait depuis l'indépendance en 1962 qu'une centrale syndicale autorisée par le pouvoir et à ses ordres : l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens). La brève période d'« ouverture démocratique » (de février 1989 à juin 1991) a permis, grâce à la loi 90-02 sur le pluralisme syndical, la naissance des premiers syndicats autonomes : le Snapap et le Satef. Ces syndicats sont d'abord vus par le pouvoir comme un moyen d'enrayer le développement des syndicats du FIS (Front islamique du salut).

Mais après le coup d'État militaire de janvier 1992 et durant les terribles « années de terreur » qui suivront (et qui feront quelque 200 000 morts), puis surtout à partir de l'adoption en septembre 2005 de la « Charte pour la paix et la réconciliation nationale », les syndicats autonomes vont devenir les principales forces de résistance démocratique dans le pays. Désormais gênants et donc indésirables, ils vont subir des pressions croissantes et des harcèlements quotidiens. D'autant plus que le maintien de l'état d'urgence (adopté en février 1992 et toujours en vigueur aujourd'hui) permet d'interdire les réunions publiques, les manifestations et autres rassemblements. Le pouvoir va aussi s'efforcer de corrompre des cadres de ces syndicats et de créer par diverses manœuvres des organisations « clones »¹. Cette stratégie vise non seulement à affaiblir voire à détruire les autonomes (le CNES en a fait les frais au début des années 2000), mais aussi à brouiller les repères et à discréditer le véritable travail syndical : « négociations » des clones avec le pouvoir en vue d'accords de façade, brouillage des sigles et des réalités auprès des travailleurs et d'une presse trop souvent silencieuse sur ces réalités.

Force est de constater que cette stratégie a une certaine efficacité, comme en témoigne la situation actuelle et le relatif affaiblissement de certains syndicats autonomes. En témoigne aussi la situation dans l'Intersyndicale de l'éducation aujourd'hui et le déroulement des dernières grèves dans le secteur.

Grèves dans le secteur de l'éducation

Les syndicats autonomes de l'éducation sont réellement représentatifs dans le secteur, principalement parce qu'ils sont les seuls à lutter réellement. En 2003 et 2004, une grève qu'ils avaient organisée a été suivie par près de 90 % des personnels à Alger et dans certaines régions². Le

¹Pour une description des syndicats autonomes et de l'utilisation par le pouvoir de la technique du « clonage » pour tenter de les neutraliser, lire le rapport du CISA : « Entre répression et manipulations : le courageux combat des syndicats autonomes algériens », 15 novembre 2009, <http://www.cisa-solidaritesyndicats-algerie.org/spip.php?article6>.

²Avant le mouvement des enseignants, dans le supérieur, dans le secteur de la santé (infirmiers, administration...) et dans d'autres secteurs de la fonction publique, les autonomes avaient lancé les premières grandes grèves de l'histoire de l'Algérie.

secteur doit faire face à de nombreuses réformes depuis quelques années, réformes en partie pensées à partir des recommandations de l'OMC (il s'agit évidemment de restructurations visant à réduire les budgets au détriment de la qualité de l'enseignement, comme dans d'autres secteurs, dont aujourd'hui celui de la santé). En outre, le salaire des professeurs titulaires est très insuffisant, celui des contractuels encore plus précaire, quand il leur est versé — certains ont attendu parfois des mois avant de le recevoir (dans la wilaya de Béjaïa, certains enseignants contractuels n'ont pas été payés pendant trois ans) —, c'est ce qui a conduit à la grève de la faim une partie d'entre eux, des femmes essentiellement, pendant quarante jours en 2008. Ils réclament également leur titularisation dans la fonction publique, l'ouverture de postes aux concours (ce que le pouvoir ne fait qu'au compte-goutte), la transparence dans l'attribution des postes et une couverture maladie.

A l'automne 2009, le 15 novembre précisément, à l'initiative du Cnapest, les autres syndicats autonomes entament une grève, largement suivie dans tous les niveaux du secteur de l'éducation. Après des annonces du ministère, notamment l'accord de primes supplémentaires, certains syndicats décident de geler la grève tandis que les autres préfèrent continuer dans l'attente de la signature effective de textes. Profitant de cette division, le pouvoir fait publier des fiches de paye d'enseignants, au contenu plus que douteux, afin de retourner l'opinion publique contre les grévistes. La manœuvre fonctionne, accentue les divisions et les derniers syndicats autonomes en grève décident de reprendre le travail... sans avoir obtenu gain de cause en définitive.

Le 24 février, le syndicat autonome Cnapest, avec un autre syndicat du primaire, l'Unpef, entame à nouveau une grève (voir le communiqué qui suit). Le pouvoir la brise par des manœuvres qui montrent une escalade dans le choix des moyens de répression. Une semaine auparavant, le Snapest, à grand renfort de déclarations publiques, lance seul une grève qui se solde par un échec. Le Snapest (en réalité un « clone » contrôlé par le pouvoir) ne participera pas à celle qui est lancée le 24....

Aujourd'hui, l'intersyndicale des autonomes de l'éducation apparaît divisée, les manœuvres des clones syndicaux ainsi que l'appareil répressif mis en place par le pouvoir ont affaibli le mouvement.

Communiqué du CISA

Algérie : comment la police politique a fait pression sur des syndicalistes pour arrêter la grève dans l'éducation

Paris, le 12 mars 2010

Le 9 mars 2010, les enseignants syndicalistes du Cnapest (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique) ont décidé de suspendre leur grève. Massivement suivie dans tout le pays, cette grève aura duré quinze jours. Les revendications des grévistes portaient notamment sur le régime indemnitaire, la gestion des œuvres sociales et les conditions de travail (salaires dérisoires, suivi des enseignants par la médecine du travail...).

Le CISA, qui a pu recueillir le témoignage de nombreux syndicalistes, tient à faire connaître et à

dénoncer les pressions inadmissibles et illégales auxquelles ils ont été soumis de la part du pouvoir pour les contraindre à reprendre le travail : ponctions sur les salaires, menaces de « retrait d'agrément » du Cnapest (alors qu'au regard de la loi, l'agrément du gouvernement n'est pas nécessaire pour fonder un syndicat), menaces de radiation massive des grévistes (mais où trouver dès lors près de 50 000 enseignants ? Cela montre le peu de cas que le pouvoir fait de la qualité de l'enseignement). La grève a enfin été déclarée « illégale » par une cour d'Alger aux ordres (là encore, décision elle-même totalement illégale).

Jusqu'à présent, le pouvoir s'était contenté d'ordonner l'arrêt de certaines grèves, et cela dans l'illégalité encore. Mais face à cette grève particulièrement déterminée, l'escalade des pressions a atteint un sommet avec des menaces directes formulées par des officiers de la police politique (le DRS, Département du renseignement et de la sécurité, ex-Sécurité militaire) sur les responsables du Cnapest. Ces activités de basse police montrent que le pouvoir algérien entend toujours gérer les conflits sociaux par l'intimidation et la violence.

Le CISA constate donc une escalade dans le harcèlement et la répression que subissent les syndicats autonomes algériens et, plus généralement, toutes les forces qui luttent pour plus de démocratie et de justice dans le pays. Le CISA dénonce fermement les manœuvres des appareils sécuritaires et notamment de la police politique, visant à briser une grève à la fois légitime et légale.

Ces pressions révèlent à nouveau, s'il en était besoin, la nature du pouvoir réel en Algérie, détenu par les chefs d'une police politique qui instrumentalise un gouvernement et une justice aux ordres, et qui n'hésite pas à leur faire bafouer ouvertement les lois d'une « démocratie » de pure façade.

Le CISA réaffirme son soutien sans réserve aux syndicats autonomes algériens.

Grève dans le secteur de la santé

Le 23 novembre 2009, à l'appel du SNPSP et du SNPSSP, les professionnels de la santé se mettent en grève et n'assurent plus qu'un service minimum qu'ils ont eux-mêmes organisé. La grève est devenue illimitée le 21 décembre. Les revendications portent sur une réévaluation des grilles de salaires, des régimes indemnitaires et des logements de fonction. Un généraliste gagne environ 300 euros par mois, un spécialiste 400. Les grévistes dénoncent aussi une réforme qu'ils considèrent comme une privatisation larvée du système hospitalier et du système de santé en général. Le tableau qu'ils nous ont dressé de l'accès aux soins et des carences de moyens est déjà consternant dans son état actuel.

Comme pour les enseignants, la grève a été déclarée illégale par une cour de justice d'Alger. Une campagne de diffamation a été orchestrée par le pouvoir afin de discréditer le mouvement. Les syndicats ont aussi été menacés de retraits d'agrément et les grévistes de radiation, en sus des retenues sur salaire. Le 10 février 2010, un sit-in de protestation devant le palais présidentiel a été violemment réprimé par la police et la garde mobile ; des femmes ont été bousculées violemment par les policiers, rapporte *El Watan* dans son édition du 11 mars. À l'heure où ce rapport est rédigé, les professionnels de la santé sont toujours en grève, celle-ci est la plus longue de l'histoire des mouvements sociaux en Algérie. Dans ce cas aussi, les témoignages portant sur les pressions et les menaces du pouvoir pour faire cesser la grève sont nombreux...

Droits des femmes : Le bilan dressé par le Comité des femmes du Snapap

Les principaux combats du Comité des femmes portent d'abord sur les violences et les différentes formes de harcèlement que subissent les femmes sur leur lieu de travail. Il n'y a pas de loi les protégeant de ces agressions ! Celles qui osent porter plainte sont en général condamnées par la justice pour diffamation, parfois à de la prison avec sursis et perdent leur travail, sans grand espoir d'en retrouver un autre. Le Comité vient d'élaborer un questionnaire sur le harcèlement dans le milieu professionnel, qu'il entend bien diffuser très largement dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur ce sujet.

Les représentantes du Comité évoquent une situation pire encore dans les multinationales. Les cas de harcèlement administratif et sexuel y sont encore plus nombreux. Meryem Medhi, en grève de la faim pendant 79 jours (à partir du 9 décembre 2009), a contribué à lever le voile sur les conditions de travail dans ces firmes ; elle a été licenciée par British Gas en raison de ses activités syndicales (voir plus loin).

Les membres du Comité dénoncent également la législation portant sur les congés maternité dans la fonction publique, législation qui consacre la discrimination sexuelle. La loi accorde 98 jours pour ces congés, ce qui est court, d'autant plus qu'il y a une carence en matière de crèches et de garderies dans tout le pays. Pendant le congé, le salaire est suspendu et versé au retour au travail. Sachant qu'une boîte de lait coûte 3 euros et jusqu'à 7 euros pour les laits réservés au traitement de pathologies, la situation est invivable pour les mères actives (et aussi celles qui ne travaillent pas !). Tout est fait pour les dissuader de travailler, donc, et les cantonner au foyer domestique, ainsi que pour dissuader les femmes qui travaillent d'avoir des enfants.

Par ailleurs, le Comité dénonce la précarité de l'emploi des femmes. Elles sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à devoir se satisfaire de contrats précaires. Pour les contractuelles (équivalent de CDD), pas de couverture en cas d'accidents du travail ou de maladie, ni de congés maternité (si elles sont malades et ne viennent pas travailler, elles ne sont pas payées et elles risquent aussi de perdre leur emploi). Les contrats à temps partiel et les vacations à l'heure sont aussi beaucoup plus nombreux, notamment pour les femmes d'entretien.

Le Comité prépare également une campagne sur « L'égalité des chances » professionnelles pour les femmes, afin de dénoncer les limites qui leur sont imposées dans leur progression professionnelle : alors que les diplômés sont majoritairement des femmes, on ne les retrouve que rarement dans des postes de direction. Par ailleurs, si la loi prévoit la parité, elle n'est appliquée nulle part dans les faits : au Sénat, par exemple, il y a seulement 4 sénatrices sur 48 ; au Parlement, seulement 25 % de femmes ; dans les assemblées locales, 13 %, alors que plus de 54 % du corps électoral est composé de femmes.

Dans les multinationales du sud du pays, l'esclavage moderne et la répression de toute contestation avec l'aval de la justice et de l'UGTA

Si les droits syndicaux sont bafoués et les mouvements sociaux cassés dans la fonction publique, la situation est encore plus catastrophique pour les personnes qui tentent de revendiquer un minimum

de droit dans les filiales des multinationales présentes dans le Sud algérien, zone d'exploitation des hydrocarbures (gaz et pétrole).

Il n'existe en effet pas vraiment de droit du travail pour les travailleurs de ces multinationales. Les patrons de ces entreprises agissent comme bon leur semble. Cela aboutit à des horaires de travail extensibles (12 heures par jour au lieu de 8 par exemple, les heures supplémentaires n'étant que rarement payées), à des conditions d'hébergement et d'hygiène indignes³, à des différences de traitement entre expatriés et travailleurs algériens (primes et durée de repos inférieures par exemple), au mépris et à des insultes envers ces travailleurs⁴.

Face à cette situation, dans plusieurs entreprises, des travailleurs ont décidé de faire valoir leurs droits. Si le combat de deux d'entre eux a été fortement médiatisé depuis 2009, y compris à l'extérieur de l'Algérie (Meryem Medhi et Yacine Zaïd), d'autres ont également revendiqué des droits en créant une section syndicale UGTA (alors qu'il n'est pas possible de créer un syndicat autonome dans le secteur privé). La réponse, pour chacun d'entre eux, a été le licenciement.

Nous n'avons pu rencontrer Meryem Medhi qui, après 79 jours de grève de la faim, a obtenu un protocole d'accord avec British Gas deux jours avant notre arrivée. Pour elle, « tout a commencé en 2008, des conflits répétés avec les responsables, qui me considéraient comme une menace, vu que je demandais des promotions et des augmentations de salaire ainsi que des formations, comme le stipulent mon contrat et le règlement intérieur de la compagnie. De 2007 à 2009, je n'ai bénéficié en tout et pour tout que de 4 000 DA d'augmentation, ce qui n'est rien comparé aux collègues. Concernant les rotations de plusieurs jours, voire des semaines, que j'ai faites en extra, la direction des ressources humaines a décidé de ne pas me les payer.

Bien que la loi stipule un paiement double pour chaque jour travaillé⁵ ». Face à ses revendications, British Gas l'a tout bonnement licenciée en novembre 2009.

Nous avons en revanche pu rencontrer Yacine Zaïd (ancien employé à Hassi-Messaoud d'Eurest/COMPASS, société française de restauration collective) et deux anciens ouvriers de WeatherFord International (société américaine spécialisée dans le forage et la prospection offshore), à Hassi-Messaoud également.

Une section syndicale UGTA a été constituée en décembre 2006 dans l'entreprise de Yacine Zaïd (1 400 adhérents) et il en a été élu secrétaire général. Eurest a refusé de la reconnaître, nié tous les droits de cette section syndicale et menacé les salariés, notamment les plus précaires. Deux inspecteurs du travail venus le constater se sont faits recevoir à coups d'insultes par la direction locale de l'entreprise. En avril 2007, la direction d'Eurest a déposé plainte contre le secrétaire général de la section syndicale pour « insulte et injure » (affaire montée de toute pièce), plainte qui a abouti à une condamnation en décembre 2007 (amende de 10 000 dinars), les témoins de Yacine Zaïd n'ayant pu venir témoigner au procès. Par ailleurs, par l'intermédiaire du bureau de wilaya de l'UGTA de Ouargla, la section syndicale a été gelée et son secrétaire général a été suspendu pour une durée indéterminée en juin 2007.

³Voir photo des logements de EUREST sur <http://campagne-eurest.blogspot.com/>.

⁴Quelques témoignages peuvent être lus sur la page suivante : <http://www.unionbook.org/pg/blog/yacinezaid?offset=10>

⁵« Licenciements abusifs », 22 février 2010, <http://www.unionbook.org/pg/blog/yacinezaid>

Par la suite, diverses plaintes ont été déposées, notamment pour diffamation sur Internet. Yacine Zaïd a été condamné à trois mois de prison avec sursis et 220 000 dinars d'amende en juin 2008 et a comparu cinq fois devant les juges d'Ouargla et de Hassi-Messaoud en novembre de la même année pour la même affaire (accusation de « menace de mort par mail »). En mars 2009, la plainte d'Eurest a été rejetée. Un appel a été déposé et rejeté également. Le DRH d'Eurest a redéposé une plainte avec la même accusation. Rebelotte : passage devant les juges une dizaine de fois entre novembre 2009 et février 2010 pour la même affaire. On peut ainsi noter l'acharnement judiciaire et le manque de soutien de l'UGTA pour les membres d'une de ses sections.

Les ouvriers de WeatherFord International, sous-traitant de la grande entreprise nationale Sonatrach, ont eux aussi voulu monter une section syndicale UGTA dans leur entreprise. Ils demandaient à être traités sur un pied d'égalité avec les expatriés (même prime, même temps de repos, etc.). Si dans un premier temps, le directeur local a fait des compromis, ce dernier a été remplacé et son remplaçant est revenu sur toutes les avancées. Une fois la section syndicale constituée, les dix-huit membres restants du bureau ont été licenciés en novembre 2008. Or ils exerçaient des emplois spécialisés que seule cette entreprise propose. Les ouvriers rencontrés insistent aussi sur l'arbitraire des primes de licenciements versées : l'un, après treize ans de travail, s'est vu attribuer 150 000 dinars ; l'autre, travaillant au même poste, 910 000 dinars après six ans de travail.

Ces syndicalistes nous ont expliqué que personne ne porte plainte contre ces exactions : les entreprises de sous-traitance de la main-d'œuvre sont en général la propriété de pontes du DRS... Intérêts croisés qui profitent bien aux multinationales...

Face à ces atteintes aux droits syndicaux et plus largement aux droits des salariés, un Comité national pour la défense des droits des travailleurs va être créé, affilié au Snapap, pour défendre et soutenir les salariés qui travaillent dans des conditions difficiles pour des multinationales dans le Sud algérien.

L'élaboration en cours d'un code du travail et la menace qu'elle fait peser sur les droits des travailleurs

Nous avons également rencontré un député du RCD (Rassemblement pour la culture et la démocratie, un parti de l'opposition « laïque » qui a longtemps été un soutien actif du pouvoir), lequel nous a informé qu'un code du travail était en cours d'élaboration, l'intention déclarée étant d'unifier des règlements épars en un seul code. Au moment de notre entretien, personne en dehors des membres du groupe de travail, dont fait partie l'UGTA, n'avait eu accès au contenu prévisionnel de ce code. Cependant, des doutes planent sur la réelle prise en compte des droits des salariés et des reculs quant à ces droits ne seraient pas très surprenants...